

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



1^{ER} MARS 2022

N° 26

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 8,
- Sportivité semaine 8,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litiges,
- Calendrier semaines 10 à 12.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 28 février 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Joseph RICART, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

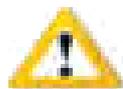
"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	17/01 (1)	07/02 (1)	28/02 (1)	28/02 (1)	14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	07/02 (3)	21/02 (3)			04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
	07/02 (2)	28/02 (2)	28/02 (2)	28/02 (2)	04/04
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12

	10/01 (2)	31/01 (2)			07/03
	07/02 (2)				04/04
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	11/10 (1)	16/11 (1)	11/02 (1)	14/02 (1)	13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)	09/02 (3)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)			04/04
	IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)		
11/10 (1)		30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
07/02 (2)					04/04
LOLA	24/01 (1)	23/02 (1)			21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	10/01 (2)	24/01 (2)	31/01 (2)	31/01 (2)	07/03
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)			04/04
MISTRAL PL	24/01 (2)	25/01 (2)	10/02 (2)	14/02 (2)	21/03
PASPORT	31/01 (2)	31/01 (2)			28/03
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	06/12
	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)				04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)	31/01 (2)	09/02 (2)	14/02 (2)	31/01

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022
AS DRT	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
AGATE FC	BEKA OBIANG Romaric NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681794 681801 929794	A compter du 21/02/2022
ASFP LUSITANOS	DA SILVA CARVALHO Nuno Pedro VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo	683789 55713261	A compter du 07/03/2022
LES SHADOCKS DE SEILH	FARIBAULT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 8 DU 21/02/2022 AU 26/02/2022

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} finale

PASPORT	2	-	3	AS PLUS LOIN B (75)
FC CANTOU'LOUSAIN	4	-	1	AS PORTUGAIS PARIS (75)

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : Cadrage

AJ SAINT EXUPERY	1	-	1	LOLA	
Tirs au but	8	-	9		

Division : Honneur – Journée 7 aller (du 08/12/21)

ASFP LUSITANOS	2	-	3	FONBO FC	
----------------	---	---	---	----------	--

Division : Promotion – Journée 7 aller (du 06/12/21)

FA ROQUES	3	-	0	ASCA	F
-----------	---	---	---	------	----------

Division : Excellence – Journée 8 aller (du 08/12/21)

PASPORT	2	-	1	FC POTO	
---------	---	---	---	---------	--

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)

SAINT ALBAN	4	-	1	FC BALEC	
-------------	---	---	---	----------	--

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)

MISTRAL P.L.	3	-	2	TOULOUSE SA	
--------------	---	---	---	-------------	--

Division : Excellence – Journée 9 aller (du 12/01/22)

DYNAMO FC	0	-	2	MECAPROTEC FC	
-----------	---	---	---	---------------	--

Division : Promotion – Journée 9 aller (du 11/01/22)

AS EVOTEC	3	-	3	SOPRA STERIA FOOT	
-----------	---	---	---	-------------------	--

Coupe de Printemps : Cadrage

SHADOCKS DE SEILH	3	-	1	AS MATRA (7)	
-------------------	---	---	---	--------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 8

CINQ sorties temporaires, **SEPT** avertissements et **DEUX** exclusions pour **9** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / LOLA du 23/02/2022 - Coupe de Printemps - Cadrage :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/02/2022 (**ART 32 - §B - f**),

JEAN Pascal, licence n°871520, (LOLA)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 07/03/2022.

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/10/2021 (**ART 32 - §B - f**),

MARIE Antoine, licence n°874717, (AJ SAINT EXUPERY)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 07/03/2022.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/11/2021 (**ART 32 - §B - f**),

BRU Nicolas, licence n°55642484, (AJ SAINT EXUPERY)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 07/03/2022.

Pour " *TACLE PAR DERRIERE* " - EXCLUSION -

MAIGROT Sébastien, licence n°55677553, (LOLA)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre ASFP LUSITANOS / FONBO FC du 21/02/2022 - Honneur – Journée 7 aller :

Pour " *TACLE VIOLENT PAR DERRIERE* " - EXCLUSION -

BAPTISTE RODRIGUES Telmo, licence n°900950, (ASFP LUSITANOS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre PASPORT / FC POTO du 23/02/2022 - Excellence - Journée 8 aller :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/01/2022 (**ART 32 - §B - f**),

OUALAHYANE Mohammed, licence n°813589, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 07/03/2022.

Rencontre SAINT ALBAN / FC BALEC du 21/02/2022 - Honneur - Journée 8 aller :

Pour " *ANTI-JEU*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2021 (**ART 32 - §B - f**),

OUDONE Eric, licence n°874372, (SAINT ALBAN)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 07/03/2022.

Rencontre AS EVOTEC / SOPRA STERIA FOOT du 22/02/2022 - Promotion - Journée 9 aller :

Pour " *JEU DANGEREUX*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 24/11/2021 (**ART 32 - §B - f**),

IBNYASSIN Nacim, licence n°812986, (SOPRA STERIA FOOT)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 07/03/2022.

SANCTION EN RETARD

Rencontre SB SPORT FC / FA ROQUES du 24/01/2022 - Promotion - Journée 11 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §F - e**), décide :

Pour " *TENTATIVE DE COUP A ADVERSAIRE*" - EXCLUSION -

DORIS Christophe, licence n°817306, (FA ROQUES)

- Quatre (4) matchs de suspension ferme, dont celui purgé le 03/02/2022, reste trois (3) matchs de suspension ferme, à compter du 28/02/2022.

LITIGES

Rencontre ASFP LUSITANOS / FONBO FC du 21/02/22 - Honneur - Journée 7 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs DA SILVA CARVALHO Nuno Pedro, licence 683789 (ASFP LUSITANOS), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (08/12/21, joueur qualifié le 03/01/22)** et AMARAL Mike Paul, licence 936441 (ASFP LUSITANOS), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (08/12/21, joueur qualifié le 31/01/22)**,
(**Art 16 - §C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à ASFP LUSITANOS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FONBO FC** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre SAINT ALBAN / FC BALEC du 21/02/22 - Honneur - Journée 8 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs CHAIX Thomas, licence 55620595 (FC BALEC), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (13/12/21, joueur qualifié le 20/01/22 par autorisation club U.A.Fenouillet F7)** et ZILLI Jérémie, licence 55616711 (FC BALEC), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (13/12/21, joueur qualifié le 02/02/22 par autorisation club U.A.Fenouillet F7),**

(**Art 16 - §C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à FC BALEC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **SAINT ALBAN** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 10 DU 07/03/2022 AU 11/03/2022

Division : Excellence – Journée 13 retour

SHADOCKS DE SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 11/03	20h30
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St	Je 10/03	19h45
USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me 09/03	20h00
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	R. Barran	Ma 08/03	19h45

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

O. TOULOUSE	ATHLETICO TOLOSA A	Lardenne Synthé	Me 09/03	19h45
LOLA	ASC CNES	La Ramée St	Lu 07/03	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 11/03	19h45
ALTRAN FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Je 10/03	20h45

Exempt : USA FOOT

Division : Honneur – Journée 13 retour

ASFP LUSITANOS	AS DRT	Castelginest	Lu 07/03	20h30
FC BALEC	MISTRAL P.L.	Sordelo St	Me 09/03	19h45
SAINT ALBAN	FONBO FC	St Alban	Lu 07/03	20h15
FORZA VIOLA FC	LES VIEILLES CANAIL	Stadium n°4 Synthé	Je 10/03	20h30

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Promotion– Journée 13 retour

SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Sordelo Hb	Je 10/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AS MATRA	Argoulets St	Je 10/03	19h45
SB SPORT FC	TOLOSA DUCKS	Sordelo Hb	Me 09/03	19h45
AS EVOTEC	FA ROQUES	M. Cerdan St	Lu 07/03	19h45

Exempt : NIMBA OT

SEMAINE 11 DU 14/03/2022 AU 18/03/2022**Division : Excellence – Journée 14 retour**

ASEAT	USEMA COLOMIERS	R. Barran	Ma 15/03	19h45
FC POTO	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ve 18/03	19h45
DYNAMO FC	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo St	Me 16/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	La Ramée St	Me 16/03	19h45

Exempt : MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA A	AGATE FC	La Ramée St	Lu 14/03	19h45
LOLA	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 14/03	19h45
ALTRAN FOOT	O. TOULOUSE	Blagnac Baradels Syn	Je 17/03	20h45
USA FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 16/03	20h45

Exempt : ASC CNES

Division : Honneur – Journée 14 retour

AS DRT	TOULOUSE SA	Sordelo St	Je 17/03	19h45
MISTRAL P.L.	FONBO FC	Argoulets St	Je 17/03	19h45
FC BALEC	LES VIEILLES CANAIL	La Ramée St	Je 17/03	19h45
SAINT ALBAN	FORZA VIOLA FC	St Alban	Lu 14/03	20h15

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion– Journée 14 retour

FA ROQUES	SOPRA STERIA FOOT	Roques	Lu 14/03	20h30
TOLOSA DUCKS	AS MATRA	Lardenne Synthé	Me 16/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Je 17/03	19h45
AS EVOTEC	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 16/03	19h45

Exempt : ASCA

SEMAINE 12 DU 21/03/2022 AU 25/03/2022**Coupe Occitane : Quart de finale**

SHADOCKS DE SEILH	O. TOULOUSE	Seilh Synthé	Ve 25/03	20h30
MECAPROTEC FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol	Lu 21/03	19h45
USEMA COLOMIERS	FC BALEC	Capitany Synthé	Me 26/03	20h00
FC POTO	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 24/03	20h45

RATTRAPAGE**Coupe de la Haute-Garonne : 1/8^{ème}**

AS MATRA	ASC CNES	R. Barran	Ma 22/03	19h45
AGATE FC	FC CANTOU'LOUSAIN	La Ramée Synthé	Ve 25/03	19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

FC BALEC	O. BOURASSOL (7)	Sordelo St.	Je 24/03	19h45
----------	------------------	-------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 7 aller (du 08/12/21)

ATHLETICO TOLOSA C TOLOSA DUCKS Sordelo St. Me 23/03 19h45

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 17/01/22)

ASFP LUSITANOS SAINT ALBAN Castelginest Lu 21/03 20h30

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 20/01/22)

VIEILLES CANAILLES MISTRAL P.L. Lardenne Synthé Me 23/03 19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



8 MARS 2022

N° 27

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 9,
- Sportivité semaine 9,
- Sanction en retard,
- Litiges,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 11 à 13.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 7 mars 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	07/02 (3)	21/02 (3)			04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)	31/01 (2)	07/03 (2)	07/03 (2)	07/03
	07/02 (2)	07/03 (2)	07/03 (2)	07/03 (2)	04/04
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12

	11/10 (1)	16/11 (1)	11/02 (1)	14/02 (1)	13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)	02/03 (1)	07/03 (1)	24/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (3)	09/02 (3)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)			04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)	23/02 (1)			21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	10/01 (2)	24/01 (2)	31/01 (2)	31/01 (2)	07/03
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)			04/04
MISTRAL PL	24/01 (2)	25/01 (2)	10/02 (2)	14/02 (2)	21/03
PASPORT	31/01 (2)	31/01 (2)			28/03
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)	31/01 (2)	09/02 (2)	14/02 (2)	31/01

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud	162297 185030 658768	A compter du 06/12/2021

	LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	868498 679370	
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
AS DRT	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
AGATE FC	BEKA OBIANG Romaric NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681794 681801 929794	A compter du 21/02/2022
LES SHADOCKS DE SEILH	FARIBAULT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 9 DU 28/02/2022 AU 04/03/2022

RATTRAPAGE

Division : Honneur – Journée 1 aller (du 29/09/21)

ASCA	1	-	5	AS MATRA
------	---	---	---	----------

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller (du 04/11/21)

ALTRAN FOOT	5	-	3	IO TEAM
-------------	---	---	---	---------

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 10/01/22)

LOLA	3	-	3	USA FOOT
------	---	---	---	----------

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 10/01/22)

ASFP LUSITANOS	1	-	8	TOULOUSE SA
FC BALEC	3	-	6	FONBO FC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
--	---	-------------------------------	---

Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 9

UN avertissement pour **4** rencontres arbitrées.

SANCTION EN RETARD

Rencontre MISTRAL P.L. / ASFP LUSITANOS du 10/02/2022 - Honneur - Journée 12 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §F - e**), décide :

Pour "**TENTATIVE DE COUP A ADVERSAIRE**"

- EXCLUSION -

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n°55713261, (ASFP LUSITANOS)

- **Quatre (4) matchs de suspension ferme, dont celui purgé le 21/02/2022, reste trois (3) matchs de suspension ferme, à compter du 07/03/2022.**

LITIGES

Rencontre ASCA / AS MATRA du 02/03/2022 - Promotion - Journée 1 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur BLATTES Julien (ASCA) licence 163752, **non qualifié à la date initiale de la rencontre (29/09/21, joueur qualifié le 03/01/22),**

Pour participation des joueurs CASTELLANET Florent licence 930994, DE BUTLER Cyriaque licence 386604, RODIER François licence 868694 et SESMAT Benjamin licence 912309 (AS MATRA), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (29/09/21, joueurs qualifiés respectivement les 06/01/22 - 28/01/22 - 14/12/21 et 18/10/21),**

(**Art 16 - § C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité aux 2 équipes ASCA et AS MATRA, qui marquent 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.**

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 11 DU 14/03/2022 AU 18/03/2022

Division : Honneur – Journée 14 retour

FC BALEC

LES VIEIL. CANAILLES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 12 DU 21/03/2022 AU 25/03/2022

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} finale

FC BALEC

O. BOURASSOL (7)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 11 DU 14/03/2022 AU 18/03/2022

Division : Excellence – Journée 14 retour

ASEAT	USEMA COLOMIERS	R. Barran	Ma 15/03	19h45
FC POTO	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ve 18/03	19h45
DYNAMO FC	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo St	Me 16/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	La Ramée St	Me 16/03	19h45

Exempt : MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA A	AGATE FC	La Ramée St	Lu 14/03	19h45
LOLA	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 14/03	19h45
ALTRAN FOOT	O. TOULOUSE	Blagnac Baradels Syn	Je 17/03	20h45
USA FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 16/03	20h45

Exempt : ASC CNES

Division : Honneur – Journée 14 retour

AS DRT	TOULOUSE SA	Sordelo St	Je 17/03	19h45
MISTRAL P.L.	FONBO FC	Argoulets St	Je 17/03	19h45
FC BALEC	LES VIEILLES CANAIL	Remis		
SAINT ALBAN	FORZA VIOLA FC	St Alban	Lu 14/03	20h15

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion – Journée 14 retour

FA ROQUES	SOPRA STERIA FOOT	Roques	Lu 14/03	20h30
TOLOSA DUCKS	AS MATRA	Lardenne Synthé	Me 16/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Je 17/03	19h45
AS EVOTEC	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 16/03	19h45

Exempt : ASCA

SEMAINE 12 DU 21/03/2022 AU 25/03/2022

Coupe Occitane : Quart de finale

SHADOCKS DE SEILH	O. TOULOUSE	Seilh Synthé	Ve 25/03	20h30
MECAPROTEC FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol	Lu 21/03	19h45
USEMA COLOMIERS	FC BALEC	Capitany Synthé	Me 26/03	20h00
FC POTO	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 24/03	20h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : 1/8^{ème}

AS MATRA	ASC CNES	R. Barran	Ma 22/03	19h45
AGATE FC	FC CANTOU'LOUSAIN	La Ramée Synthé	Ve 25/03	19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

FC BALEC **O. BOURASSOL (7)** **Remis**

Division : Promotion – Journée 7 aller (du 08/12/21)

ATHLETICO TOLOSA C	TOLOSA DUCKS	Sordelo St.	Me 23/03	19h45
--------------------	--------------	-------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 17/01/22)

ASFP LUSITANOS	SAINT ALBAN	Castelginest	Lu 21/03	20h30
----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 20/01/22)

VIEILLES CANAILLES	MISTRAL P.L.	Lardenne Synthé	Me 23/03	19h45
--------------------	--------------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022

Division : Excellence – Journée 15 retour

SHADOCKS DE SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 01/04	20h30
ASEAT	PASPORT	Sordelo Hb	Je 31/03	19h45
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 30/03	20h00
DYNAMO FC	FC POTO	Sordelo St	Me 30/03	19h45

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour

AGATE FC	ASC CNES	Argoulets St	Je 31/03	19h45
USA FOOT	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 30/03	20h45
IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 30/03	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	O. TOULOUSE	La Ramée Synthé	Ve 01/04	19h45

Exempt : LOLA

Division : Honneur – Journée 14 retour

LES VIEILLES CANAIL	ASFP LUSITANOS	Sordelo St	Je 31/03	19h45
MISTRAL P.L.	SAINT ALBAN	M. Cerdan Hb	Ma 29/03	19h45
FORZA VIOLA FC	FC BALEC	Stadium n°4 Synthé	Je 31/03	20h30
FONBO FC	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 30/03	19h45

Exempt : AS DRT

Division : Promotion – Journée 14 retour

ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy	Me 30/03	20h15
SB SPORT FC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St	Lu 28/03	19h45

AS MATRA
FA ROQUES

NIMBA OT
ATHLETICO TOLOSA C

R. Barran
Roques

Ma 29/03 19h45
Lu 28/03 20h30

Exempt : TOLOSA DUCKS

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



15 MARS 2022

N° 28

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 10,
- Sportivité semaine 10,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Litiges,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 12 à 14.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 14 mars 2022.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	07/02 (2)	21/02 (2)	14/03 (2)	14/03 (2)	04/04
	07/02 (1)	21/02 (1)			04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	11/10 (1)	16/11 (1)	11/02 (1)	14/02 (1)	13/12

	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)	02/03 (1)	07/03 (1)	24/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	21/02
	27/12 (2)	09/02 (2)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)	23/02 (1)			21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)			04/04
MISTRAL PL	24/01 (2)	25/01 (2)	10/02 (2)	14/02 (2)	21/03
PASPORT	31/01 (2)	31/01 (2)	14/03 (2)	14/03 (2)	28/03
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)	31/01 (2)	09/02 (2)	14/02 (2)	31/01

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien	162297 185030	A compter du 06/12/2021

	GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	658768 868498 679370	
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
AS DRT	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681801 929794	A compter du 21/02/2022
LES SHADOCKS DE SEILH	FARIBAULT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
LOLA	KSOURI Mohamed	55699335	A compter du 21/03/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 10 DU 07/03/2022 AU 11/03/2022

Division : Excellence – Journée 13 retour

LES SHADOCKS DE SEILH	0	-	5	PASPORT
DYNAMO FC	2	-	3	ATHLETICO TOLOSA B
USEMA COLOMIERS	3	-	2	FC POTO
AJ SAINT EXUPERY	A rejouer			MECAPROTEC FC 

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

O. TOULOUSE	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA A
-------------	----------	---	----------	--------------------

LOLA	1	-	4	ASC CNES	
FC CANTOU'LOUSAIN		Remis		IO TEAM	
ALTRAN FOOT	2	-	2	AGATE FC	

Exempt : USA FOOT

Division : Honneur – Journée 13 retour

ASFP LUSITANOS	4	-	1	AS DRT	
FC BALEC	1	-	1	MISTRAL P.L.	
SAINT ALBAN	3	-	2	FONBO FC	
FORZA VIOLA FC	4	-	3	LES VIEILLES CANAILLES	

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Promotion – Journée 13 retour

SOPRA STERIA FOOT		Remis		ASCA	
ATHLETICO TOLOSA C	3	-	2	AS MATRA	
SB SPORT FC	0	-	3	TOLOSA DUCKS	F
AS EVOTEC	2	-	3	FA ROQUES	

Exempt : NIMBA OT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** :

SPORTIVITE SEMAINE 10

HUIT sorties temporaires, **HUIT** avertissements et **UNE** exclusion (pour 2 sorties temporaires) pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / FC POTO du 09/03/2022 - Excellence - Journée 13 retour :

Pour "**TACLE DANGEREUX**" **- AVERTISSEMENT -**
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/02/2022 (ART 32 - §B - f),

MITRANI David, licence n°385369, (FC POTO)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 21/03/2022.

Pour "**TACLE DANGEREUX**" **- AVERTISSEMENT -**

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/02/2022 (**ART 32 - §B - f**),

BLOUIN Cory, licence n°55562694, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 21/03/2022.

Pour "**ENERVEMENT**"

- **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis

Pour "**ENERVEMENT**"

- **2^{ème} SORTIE TEMPORAIRE** -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne

- **EXCLUSION** -

(**ART 32 - §A - b**),

BERNARD Steeven, licence n°659719, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / LOLA du 23/02/2022 - Coupe de Printemps - Cadrage :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C - c**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE SANS BLESSURE**"

- **EXCLUSION** -

MAIGROT Sébastien, licence n°55677553, (LOLA)

- **DEUX (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 07/03/2022, reste UN (1) match de suspension ferme, à compter du 14/03/2022.**

Rencontre NIMBA OT / TOLOSA DUCKS du 28/01/2022 - Promotion - Journée 11 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, et suite à la convocation et l'audition des différents protagonistes, études des différents éléments apportés, et en l'absence du joueur concerné, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §H - a, Art 33 - §C et Art 36 - §A - 3**), décide :

Pour "**PROPOS INJURIEUX ET GROSSIERS ENVERS UN ARBITRE**"

- **APRES MATCH** -

MARCHADIER Guillaume, licence n°679384, (TOLOSA DUCKS)

- **(TROIS (3) matchs de suspension ferme + TROIS (3) matchs de suspension avec sursis) x 2, soit SIX (6) matchs de suspension ferme + SIX (6) matchs de suspension avec sursis, à compter du 21/03/2022.**

LITIGES

Rencontre NIMBA OT / TOLOSA DUCKS du 28/01/2022 – Promotion – Journée 11

retour :

Suite à la réception du rapport de l'arbitre et à son audition, la sous commission constatant une erreur de l'arbitre décide :

- **Match à rejouer à une date ultérieure.**

Rencontre ASFP LUSITANOS / TOULOUSE SA du 28/02/22 - Honneur -

Journée 9 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs CALVINO DA COSTA Miguel Angelo, licence 936438 et AMARAL Mike Paul, licence 936441 (ASFP LUSITANOS), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre (10/01/22, joueurs qualifiés le 31/01/22)**, (**Art 16 - §C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à ASFP LUSITANOS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **TOULOUSE SA** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 12 DU 21/03/2022 AU 25/03/2022

Coupe Occitane : Quart de finale

MECAPROTEC FC

TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 12 DU 21/03/2022 AU 25/03/2022

Coupe Occitane : Quart de finale

SHADOCKS DE SEILH

O. TOULOUSE

Seilh Synthé

Ve 25/03 20h30

MECAPROTEC FC

TOULOUSE SA

Muret Auriol

Lu 21/03 20h00

USEMA COLOMIERS

FC BALEC

Capitany Synthé

Me 23/03 20h00

FC POTO

ALTRAN FOOT

Blagnac Baradels Syn

Je 24/03 20h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : 1/8^{ème}

AS MATRA	ASC CNES	R. Barran	Ma 22/03	19h45
AGATE FC	FC CANTOU'LOUSAIN	La Ramée Synthé	Ve 25/03	19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

FC BALEC	O. BOURASSOL (7)	Remis		
----------	------------------	--------------	--	--

Division : Promotion – Journée 7 aller (du 08/12/21)

ATHLETICO TOLOSA C	TOLOSA DUCKS	Sordelo St.	Me 23/03	19h45
--------------------	--------------	-------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 17/01/22)

ASFP LUSITANOS	SAINT ALBAN	Castelginest	Lu 21/03	20h30
----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 20/01/22)

VIEILLES CANAILLES	MISTRAL P.L.	Lardenne Synthé	Me 23/03	19h45
--------------------	--------------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022**Division : Excellence – Journée 15 retour**

SHADOCKS DE SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 01/04	20h30
ASEAT	PASPORT	Sordelo Hb	Je 31/03	19h45
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 30/03	20h00
DYNAMO FC	FC POTO	Sordelo St	Me 30/03	19h45

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour

AGATE FC	ASC CNES	Argoulets St	Je 31/03	19h45
USA FOOT	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 30/03	20h45
IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 30/03	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	O. TOULOUSE	La Ramée Synthé	Ve 01/04	19h45

Exempt : LOLA

Division : Honneur – Journée 15 retour

LES VIEILLES CANAIL	ASFP LUSITANOS	Sordelo St	Je 31/03	19h45
MISTRAL P.L.	SAINT ALBAN	M. Cerdan Hb	Ma 29/03	19h45
FORZA VIOLA FC	FC BALEC	Stadium n°4 Synthé	Je 31/03	20h30
FONBO FC	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 30/03	19h45

Exempt : AS DRT

Division : Promotion – Journée 15 retour

ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy	Me 30/03	20h15
SB SPORT FC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St	Lu 28/03	19h45
AS MATRA	NIMBA OT	R. Barran	Ma 29/03	19h45
FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA C	Roques	Lu 28/03	20h30

Exempt : TOLOSA DUCKS

Match de Présélection

FORZA VIOLA FC	SELECTION 31	Stadium n°4 Synthé	Lu 28/03	20h15
----------------	--------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 14 DU 04/04/2022 AU 08/04/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Quart de finale

PASPORT	AGATE FC ou FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 06/04	19h45
TOLOSA DUCKS	MAZDALAND (7)	Sordelo Hb	Je 07/04	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO FC	Argoulets St	Je 07/04	19h45
AS MATRA ou ASC CNES	FONBO FC	R. Barran	Ma 05/04	19h45

Coupe de Printemps : Quart de finale

ASEAT	NIMBA OT	A définir		19h45
LOLA ou O. TOULOUSE	SAINT ALBAN	Remis		
ALTRAN FOOT ou ATHLETICO TOLOSA C	SHADOCKS DE SEILH ou ASFP LUSITANOS	Remis		
FC BALEC ou O.BOURASSOL (7)	IO TEAM	Remis		

RATTRAPAGE**Coupe de Printemps : 1/8^{ème}**

FC BALEC	O. BOURASSOL (7)	Sordelo St	Je 07/04	19h45
SHADOCKS DE SEILH	ASFP LUSITANOS	Seilh Synthé	Ve 08/04	20h30
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Je 07/04	20h45
LOLA	O. TOULOUSE	M. Cerdan St	Lu 04/04	19h45

Division : Excellence – Journée 11 retour (du 24/01/22)

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 04/04	20h00
---------------	--------------------	---------------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 11 retour (du 28/01/22)

TOULOUSE SA	SAINT ALBAN	La Ramée Synthé	Ve 08/04	19h45
-------------	-------------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 11 retour (du 27/01/22)

AS DRT	MISTRAL P.L.	Sordelo Hb	Me 06/04	19h45
--------	--------------	------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 13 retour (du 10/03/22)

SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Sordelo St	Me 06/04	19h45
-------------------	------	------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



22 MARS 2022

N° 29

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 11,
- Sportivité semaine 11,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 13 et 14.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 21 mars 2022.

Présents : Bruno CADART, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	07/02 (1)	21/02 (1)			04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12

	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	21/02
	27/12 (2)	09/02 (2)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)	23/02 (1)	15/03 (1)	21/03 (1)	21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)			04/04
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe	903734	A compter du 06/12/2021

	SANE Ibrahima	874817	
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
AS DRT	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681801 929794	A compter du 21/02/2022
LES SHADOCKS DE SEILH	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 11 DU 14/03/2022 AU 18/03/2022

Division : Excellence – Journée 14 retour

ASEAT	3	-	2	USEMA COLOMIERS	
FC POTO	5	-	1	AJ SAINT EXUPERY	
DYNAMO FC	5	-	2	LES SHADOCKS DE SEILH	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	3	PASPORT	

Exempt : MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA A	0	-	0	AGATE FC	
LOLA	0	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
ALTRAN FOOT	3	-	0	O. TOULOUSE	F
USA FOOT	2	-	2	IO TEAM	

Exempt : ASC CNES

Division : Honneur – Journée 14 retour

AS DRT	2	-	9	TOULOUSE SA	
MISTRAL P.L.	3	-	1	FONBO FC	
FC BALEC		<i>remis</i>		LES VIEILLES CANAILLES	
SAINT ALBAN	2	-	2	FORZA VIOLA FC	

Exempt : ASFPLUSITANOS

Division : Promotion – Journée 14 retour

FA ROQUES	2	-	3	SOPRA STERIA FOOT	
TOLOSA DUCKS	1	-	2	AS MATRA	
ATHLETICO TOLOSA C		<i>remis</i>		SB SPORT FC	
AS EVOTEC		<i>remis</i>		NIMBA OT	

Exempt : ASCA

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 11

TROIS sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **DEUX** exclusions pour **12** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / PASPORT du 16/03/2022 - Excellence - Journée 14 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTI-SPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/10/2021 (Art 32 - §B - f),

GRENIER Bertrand, licence n°811346, (ATHLETICO TOLOSA B)
- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 28/03/2022.**

Rencontre FA ROQUES / SOPRA STERIA FOOT du 14/03/2022 - Promotion - Journée 14 retour :

Pour " *PROPOS INCORRECTS A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/02/2022 (Art 32 - §B - f),

BASSEK Pie Hervé, licence n°904293, (SOPRA STERIA FOOT)
- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 28/03/2022.**

Rencontre FC POTO / AJ SAINT EXUPERY du 18/03/2022 - Excellence - Journée 14 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'un des 2 arbitres de la rencontre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32- §D - d**), décide :

Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**" - **EXCLUSION** -

MARIE Antoine, licence n°874717, (AJ SAINT EXUPERY)

- **TROIS (3) matchs de suspension ferme y compris l'automatique, à compter du 21/03/2022.**

Rencontre SAINT ALBAN / FORZA VIOLA FC du 14/03/2022 - Honneur - Journée 14 retour :

Pour "**CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE**" - **EXCLUSION** -

GUILBAUD Benoît, licence n°919528, (SAINT ALBAN)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

SANCTION EN RETARD

Rencontre ATHLETICO TOLOSA C / AS MATRA du 10/03/2022 - Promotion J13 retour :

Pour "**JEU DANGEREUX**" - **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/01/2022 (Art 32 - §B - f),

CAUQUIL Baptiste, capitaine, licence n°812162, (AS MATRA)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme à compter du 28/03/2022.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022

Division : Excellence - Journée 15 retour

ASEAT

PASPORT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence - Journée 15 retour

IO TEAM

ATHLETICO TOLOSA A

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022

Division : Excellence – Journée 15 retour

SHADOCKS DE SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 01/04 20h30
ASEAT	PASPORT	La Ramée St	Je 31/03 19h45
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 30/03 20h00
DYNAMO FC	FC POTO	Sordelo St	Me 30/03 19h45

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour

AGATE FC	ASC CNES	Argoulets St	Je 31/03 19h45
USA FOOT	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 30/03 20h45
IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Me 30/03 19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	O. TOULOUSE	La Ramée Synthé	Ve 01/04 19h45

Exempt : LOLA

Division : Honneur – Journée 15 retour

LES VIEILLES CANAIL	ASFP LUSITANOS	Sordelo St	Je 31/03 19h45
MISTRAL P.L.	SAINT ALBAN	M. Cerdan Hb	Ma 29/03 19h45
FORZA VIOLA FC	FC BALEC	Stadium n°4 Synthé	Je 31/03 20h30
FONBO FC	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 30/03 19h45

Exempt : AS DRT

Division : Promotion – Journée 15 retour

ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy	Me 30/03 20h15
SB SPORT FC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St	Lu 28/03 19h45
AS MATRA	NIMBA OT	R. Barran	Ma 29/03 19h45
FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA C	Roques	Lu 28/03 20h30

Exempt : TOLOSA DUCKS

Match de Présélection

FORZA VIOLA FC	SELECTION 31	Stadium n°4 Synthé	Lu 28/03 20h15
----------------	--------------	--------------------	----------------

SEMAINE 14 DU 04/04/2022 AU 08/04/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Quart de finale

PASPORT	AGATE FC ou FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 06/04 19h45
TOLOSA DUCKS	MAZDALAND (7)	A définir	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO FC	Argoulets St	Je 07/04 19h45
AS MATRA ou ASC CNES	FONBO FC	R. Barran	Ma 05/04 19h45

Coupe de Printemps : Quart de finale

ASEAT	NIMBA OT	A définir	19h45
LOLA ou O. TOULOUSE	SAINT ALBAN	Remis	
ALTRAN FOOT ou ATHLETICO TOLOSA C	SHADOCKS DE SEILH ou ASFP LUSITANOS	Remis	
FC BALEC ou O.BOURASSOL (7)	IO TEAM	Remis	

RATTRAPAGE**Coupe de Printemps : 1/8^{ème}**

FC BALEC	O. BOURASSOL (7)	Sordelo St	Je 07/04	19h45
SHADOCKS DE SEILH	ASFP LUSITANOS	Seilh Synthé	Ve 08/04	20h30
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Je 07/04	20h45
LOLA	O. TOULOUSE	M. Cerdan St	Lu 04/04	19h45

Division : Excellence – Journée 11 retour (du 24/01/22)

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 04/04	20h00
---------------	--------------------	---------------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 11 retour (du 28/01/22)

TOULOUSE SA	SAINT ALBAN	La Ramée Synthé	Ve 08/04	19h45
-------------	-------------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 11 retour (du 27/01/22)

AS DRT	MISTRAL P.L.	A définir		19h45
---------------	---------------------	------------------	--	--------------

Division : Promotion – Journée 13 retour (du 10/03/22)

SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Sordelo St	Me 06/04	19h45
-------------------	------	------------	----------	-------